

3EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2025/2026

	SEMESTRE 8	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Session 1			Session 2		
					Type	Modalités	Durée	Type	Modalités	Durée
Enseignements fondamentaux	UE 15 : sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculo-squelettique 2	3	1	Ingrid HERVOUET	Evaluation terminale	Ecrit	1h	Evaluation terminale	Ecrit	1h
	UE 16 : sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuro-musculaire	3	1	Ingrid HERVOUET	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou oral	1h15	Evaluation terminale	Ecrit	1h
	UE 17 : sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	2	1	Ingrid HERVOUET	Evaluation terminale	Ecrit	1h15	Evaluation terminale	Ecrit	1h15
	UE 18 : physiologies, sémiologies, physiopathologies et pathologies spécifiques	4	1	Ingrid HERVOUET	Evaluation terminale	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	1	1	Ingrid HERVOUET	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h
	UE 20 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire	1	1	Ingrid HERVOUET	Contrôle continu et évaluation terminale	Ecrit, oral et pratique	1h30	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h30
	UE 21 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	1	1	Ingrid HERVOUET	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h
	UE 22 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 2	1	1	Ingrid HERVOUET	Evaluation terminale	Ecrit	30 min	Evaluation terminale	Ecrit	30 min
	UE 23 : interventions spécifiques en kinésithérapie	1	1	Ingrid HERVOUET	Contrôle continu et évaluation terminale	Ecrit et/ou oral	1h	Evaluation terminale	Ecrit	1h
	UE 24 : interventions du kinésithérapeute en santé publique									
Approfondissement et professionnalisation	UI 25 : démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	4	1	Ingrid HERVOUET	Contrôle continu	Ecrit	6h	Evaluation terminale	Ecrit	1h
	UE 26 : langue anglaise professionnelle	1	1	Ingrid HERVOUET	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou oral	30 min	Evaluation terminale	Ecrit	30 min
	UE 27 : méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	Ingrid HERVOUET	Contrôle continu et évaluation terminale	Ecrit et/ou oral	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 30 : formation à la pratique masso-kinésithérapie - Stage 6	6	1	Ingrid HERVOUET	Contrôle continu	Pratique	210h	Contrôle continu	Pratique	210h
	UE 31 : optionnelle 3	1	1	Ingrid HERVOUET	Contrôle continu	Oral	30 min	Evaluation terminale	Ecrit	30 min
PIX Santé	UI25: Dispositif PEP'S									

Modalités de dispense d'UE:

Possibilité de dispense d'UE:

1. L'étudiant fait une demande et remplit le dossier
2. L'équipe pédagogique émet un avis favorable (ou non) à la demande de dispense
3. Validation de la demande de dispense par la CAC

UE concernées : UE26 Niveau B2 validé (TOEIC ou Cambridge)/UE27 Master 2 validé

Modalités de validation des UE :

Une deuxième session concernant les rattrapages est organisée pour chaque semestre. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la note de la 2ème session est retenue. (article 10)

Compensation des notes : (article 9)

UE22 "Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation" et UE24 " Intervention du kinésithérapeute en santé publique".

Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 13)

Une Commission semestrielle d'Attribution des Crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation de masso-kinésithérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Passage 3A à 4A : (article 16)

Validation de S5 et S6 OU Validation des UE équivalent à 52 crédits (/60) au cours de S5 et S6. Dans ce cas, l'étudiant passe en 4A avec une dette d'UE. L'étudiant devra repasser l'intégralité des UE non validées en 3A au cours de la 4A.

Autorisation de redoublement 3A :

Si validation de 15 à 52 crédits au cours de S5 et S6 : l'étudiant est autorisé à redoubler une fois la 3A. Après avis de la CAC, l'étudiant peut être autorisé à suivre quelques UE de 4A (avec un contrat pédagogique), sans passer les évaluations relatives aux cours suivis en 4A .

L'étudiant autorisé à redoubler conserve le bénéfice des UE validées.

L'étudiant qui n'est pas admis en quatrième année après un premier redoublement peut être autorisé (après avis du conseil pédagogique) à redoubler une deuxième fois.